Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE
ET DE LA PECHE

Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche 1, ter Avenue de Lowendal – 75349 PARIS 07 SP Sous-Direction des Politiques de formation et d'éducation Bureau de la vie scolaire, étudiante et de l'insertion Dossier suivi par : Nathalie PRUDON-DESGOUTTES Tél : 01 49 55 50 98 Fax : 01 49 55 40 06	**NOTE DE SERVICE** **DGER/SDPOFE/N2007-2106** **Date: 10 septembre 2007**

Date de mise en application : Immédiate
Nombre d'annexe : 0

Le Ministre de l'Agriculture et de la Pêche
à
Mesdames et Messieurs les Directeurs Régionaux de l'Agriculture et de la Forêt
Mesdames et Messieurs les Chefs d'Etablissements d'Enseignement agricole

Objet : Commémoration du souvenir de Guy Môquet et de ses 26 compagnons fusillés.

Bases juridiques :

Résumé : La présente note de service a pour objet de préciser les modalités de commémoration du souvenir de Guy Môquet et de ses 26 compagnons fusillés.

Mots-clés : Commémoration – Enseignement agricole

Destinataires	
Pour exécution : DRAF DAF Etablissements publics nationaux et locaux d'Enseignement Agricole Unions nationales fédératives d'Etablissements privés	Pour information : Organisations syndicales de l'Enseignement agricole Public Fédérations d'associations de parents d'élèves de l'Enseignement agricole public

Je vous saurai gré de prendre connaissance de la note de service n° 2007-138 du 2 août 2007 parue au bulletin officiel de l'Education nationale n° 30 du 30 août 2007.

Ce texte porte sur les modalités de mise en œuvre de la commémoration du souvenir de Guy Môquet, cet élève résistant du lycée Carnot arrêté à 16 ans en octobre 1940, puis fusillé le 22 octobre 1941 après avoir adressé, la veille de sa mort une lettre poignante à sa mère.

Il va de soi que l'enseignement agricole doit prendre toute sa part dans cette commémoration.

Les chefs d'établissements pourront adresser, à titre d'information et à fin de valorisation, copie des descriptifs de leurs projets à la Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche, sous direction des Politiques de Formation et d'Education, bureau de la vie scolaire, étudiante et de l'insertion.

Je remercie vos équipes de faire de cette commémoration un moment important dans la vie collective des établissements.

Vous voudrez donc bien veiller à ce que cette commémoration commence par la lecture en classe ou en groupe de la Lettre, et se poursuive par une réflexion sur le sens de ce texte pour les jeunes d'aujourd'hui. Cette commémoration peut être l'occasion d'initiatives partenariales ou pédagogiques.

Le Directeur Général
de l'Enseignement et de la Recherche

Jean-Louis Büer